



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

Société coopérative à capital et personnel variables

Siège social :

6, place Jeanne d'Arc – BP 40535

31 005 TOULOUSE CEDEX 6

Siret 776 916 207 00025 - APE 651 D

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs

d'investissement, devant être autorisé

par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires

du 29 mars 2007.

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 28/02/07

3108 CCI, représentant 0,21% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,07% du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 44 910 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)
Libellé : CCI du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain
Code ISIN : FR 0000045544

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 120 € par CCI.

V – **Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2007, soit jusqu'au 29 septembre 2008.

VI – **Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 30 mars 2006 au 28 février 2007**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 28 février 2007 : 0,21 % du nombre de CCI et 0,07 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 mars 2006 : 3 152 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2007 : 3 108 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2007 : 334 151 €

Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2007 : 334 151 €

Période allant du 30 mars 2006 au 28 février 2007	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	6 313	6 357		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	6 313	6 357		
Cours moyen de la transaction	111,48	113,67		
Montants (en €)	703 820	722 646		